

<https://www.xn--lecanardrepublicain-jwb.net/spip.php?article445>



# François Hollande, la dette publique et les banques privées

- Un éléphant, ça trompe énormément ! -



Date de mise en ligne : dimanche 20 février 2011

---

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

---

Lors d'une réunion publique à Gentilly le 31/01/11, François Hollande, ancien premier secrétaire du PS et [Young Leader dans le cadre de la Fondation Franco-Américaine](#), a répondu négativement à la question suivante : êtes-vous pour la suppression de l'article 123 [1] du traité de Lisbonne [2] ?

Il souhaite que les États continuent à emprunter sur les marchés financiers et à payer les intérêts. *Quelques secondes d'attente pour le chargement de la vidéo.*



[copie](#)

Depuis une loi du 3 janvier 1973, l'État français a transféré son droit régalien de création monétaire sur le système bancaire privé comme cela avait déjà été évoqué dans l'article [La dette publique, une affaire rentable. À qui profite le système ?](#) qu'il est nécessaire de consulter.

Ce transfert concerne en fait tous les États de la zone euro à cause de cet article 123 qui reprend l'article 104 [3] du traité de Maastricht -cet article 123 est également identique à l'article 181 du Traité Constitutionnel Européen refusé par le peuple français en 2005 par référendum [4]-.

Les propos de François Hollande ne peuvent que ravir Jean-Claude Trichet [5] et le banquier Michel Pébereau [6], [promoteur de la gouvernance mondiale](#). Pour ce dernier, BNP Paribas affichait jeudi un bénéfice net de 7,8 milliards d'euros en 2010, en hausse de 34% par rapport à 2009 [7].

La *troïka* (Commission européenne, BCE et FMI) veut imposer des privatisations massives à la Grèce [8] M. Hollande... Cette dernière va subir [le programme "d'ajustement structurel" du FMI](#) de M. Strauss-Kahn. Il est temps de vous poser la même question qu'à celui-ci [9] : qu'est-ce qui est encore de gauche chez vous, François Hollande ?

Primidi 1 Ventôse an CCXIX

---

[1] « Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées "banques centrales nationales", d'accorder des découverts ou tout autre type de crédits aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est

également interdite. »

[2] [Texte intégral du traité de Lisbonne](#). Une version consolidée des deux traités fondamentaux -à savoir le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, ce dernier étant renommé « traité sur le fonctionnement de l'Union européenne »-, intégrant les modifications figurant dans les articles du traité de Lisbonne, est également disponible :



## Version consolidée des deux traités fondamentaux

[3] « Il est interdit à la B.C.E. et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées "banques centrales nationales", d'accorder des découverts ou tout autre type de crédits aux institutions ou organes de la Communauté, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres ; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la BCE ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. »

[4] Une invitation à écouter l'[intervention de François Hollande](#) lors du Congrès du Parlement réuni à Versailles le 4 février 2008.

[5] « Jean-Claude Trichet est nommé inspecteur des Finances en 1971. Il occupe ensuite, au ministère des Finances, différents postes de chargé de mission à l'Inspection générale des finances (1974), puis à la direction du Trésor où il devient, en 1976, secrétaire général du Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI). Jean-Claude Trichet est nommé conseiller économique au cabinet du ministre de l'Économie en 1978, puis conseiller du président de la République pour l'Industrie, l'Énergie, la Recherche et la Microéconomie de 1978 à 1981. » Source : <http://www.banque-france.fr/> ; copie du document :



## Banque de France - Colloque : nouvelles technologies et politique monétaire

[6] Conseiller technique auprès du ministre de l'économie et des finances, Valéry Giscard d'Estaing, lors de la promulgation de la loi du 3 janvier 1973.

[7] Article de lexpansion.com, [Banques françaises : tous les voyants sont au vert](#), publié le 17/02/11.

[8] Article du Canard Républicain, [Grèce : la grande braderie s'accélère](#), publié le 11/02/11.

[9] Brève du Canard Républicain, [Qu'est-ce qui est encore de gauche chez vous, Dominique Strauss-Kahn ?](#), publiée le 14/12/10.